



Processus de classification nationale

Étape 1

L'athlète demande à son médecin de remplir le formulaire d'examen médical de la FISA (pour la déficience physique). Les athlètes ayant une déficience visuelle doivent aussi demander à un ophtalmologue de remplir le formulaire médical de déficience visuelle (et soumettre les tests à l'appui).

Étape 2

La documentation est soumise aux classificateurs qui décideront si d'autres documents sont requis.

Étape 3

L'athlète participe à une séance d'information en ligne où il est évalué pour la classification potentielle. Cela n'a pas force exécutoire et doit être suivi d'une évaluation en personne afin que la classification soit finale.

Étape 4

L'athlète participe à une séance de classification en personne (épreuves de classement, Championnats nationaux d'aviron) et il reçoit sa classification.